

**2025-01/002**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 janvier,  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de  
**François CAVALLIER** ;

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jean-Christophe BERTIN,  
Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Corine GUIGNON, Pascale AUGUET-  
OTTAVY, Philippe VERCHER, Nicolas BAGNIS, Cécile AUTRAN, Marie MEYER,  
Sandrine BUIRON, Céline PELLISSIER, Timothée KOENIG, CACHELEUX Karine,

Absents excusés : Pascal MONTLAHUC (Pouvoir à Cécile AUTRAN), Jean-  
Christophe CHAUTARD (Pouvoir à Pascale AUGUET-OTTAVY), Michel REZK  
(pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Isabelle DERBES (Pouvoir à Marie MEYER),  
Laurent DENIS (Pouvoir à François CAVALLIER)

Absents : Sara SUSINI, Aurélie COURANT

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

---

PRESENTS :           **15**                            VOTANTS : **20**

---

**ACCEPTATION D'UN DON EN ESPECES DE L'ASSOCIATION DU CERCLE DE L'AVENIR  
AGRICOLE**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'association du cercle de l'avenir agricole souhaite faire don d'un montant de 40347.13 € à la commune de Callian suite à la fermeture définitive de l'association.

**Considérant** que ce don est compatible avec les intérêts de la commune et s'inscrit dans le cadre de ses compétences ;

**Considérant** que l'acceptation de ce don ne comporte aucune contrepartie ni obligation pour la commune ;

Le CGCT, et notamment l'article L 2242-1, prévoit que le conseil municipal doit délibérer pour accepter un don effectué à une commune.

Le conseil ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'accepter avec gratitude le don, d'un montant d'environ 40 347 €, offert par l'association du cercle de l'avenir agricole.
- **DECIDE** en accord et à la demande de l'association du Cercle de l'avenir agricole que le don sera destiné à la nouvelle école de Callian.
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire afin de signer tous les documents afférents à cette transaction.



Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance

